

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres et du président de la  
Commission des allocations d'études**

**A.Gt 30-08-2017**

**M.B. 05-10-2017**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 septembre 2016 fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études, tel que modifié;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la composition de la Commission d'examen des allocations d'études ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés en qualité de membres de la Commission des allocations d'études:

A. Membres effectifs :

1. Deux membres effectifs représentant la Direction des Allocations d'études:

- Mme Marie-Ange LAGASSE, représentant la Direction des Allocations d'études ;

- Mme Cyndy HARVENGT, représentant la Direction des Allocations d'études.

2. Deux membres effectifs de la Commission de la Vie étudiante, Démocratisation des Affaires sociales de l'ARES :

- Mme Florence VANDERSTICHELEN, représentant la COVEDAS ;

- Mme Nadia MULLER, Assistante sociale à la Haute Ecole ICHEC, représentant la COVEDAS.

3. Deux membres effectifs représentant les organisations représentatives des étudiants:

- M. Quentin SELLIER, représentant la FEF ;

- M. Raoul HERVY, représentant l'U.N.E.C.O.F.

B. Membres suppléants :

1. Deux membres suppléants représentant la Direction des Allocations d'études:

- Mme Ana BRANCA, représentant la Direction des Allocations d'études;
- M. Marc BOURDIAUD'HUY, représentant la Direction des Allocations d'Etudes.

2. Deux membres suppléants de la Commission de la Vie étudiante, Démocratisation des Affaires sociales de l'ARES :

- Mme Anne VERBEKE, représentant la COVEDAS ;
- Mme Joelle TILMANT, représentant la COVEDAS.

3. Deux membres suppléants représentant les organisations représentatives des étudiants:

- Mme Julie DEMARTEAU, représentant la FEF ;
- M. Maxime DARRE, représentant l'U.N.E.C.O.F.

**Article 2.** - Mme Marie-Ange LAGASSE, membre effectif de la Commission, est nommée Présidente.

**Article 3.** - Le chef du Service des Allocations et Prêts d'Etudes ou son délégué assure le secrétariat du Conseil.

**Article 4.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Bruxelles, le 30 août 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT